



## Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



### KAZAKHSTAN

#### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES\*

- **Passeport valide 3 mois après la date de retour.**
  - Pour un séjour inférieur à 30 jours, le visa n'est pas exigé pour les entrées par voie aérienne.
    - Il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
  - Les **mineurs** voyageant seuls ou avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Au Kazakhstan, les enfants peuvent voyager seuls ou accompagnés d'un adulte responsable. L'accompagnateur d'un mineur, s'il n'est pas l'un de ses parents ou un tuteur légal de l'enfant, doit être muni d'une autorisation notariée de la part des deux parents avec l'indication du nom de la personne, des dates de voyage, de l'itinéraire et du but du voyage.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

#### FORMALITÉS SANITAIRES

##### Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

#### FORMALITÉS COVID

Depuis le 08 juin 2022, le Kazakhstan a supprimé toutes les restrictions de voyage liées à la Covid-19. Il n'est plus nécessaire de présenter le certificat Covid européen à l'arrivée. Aucun test de dépistage n'est exigé pour les voyageurs non-vaccinés.